

ABONNEMENT

Année... \$5.00
Six mois... 3.00
Pour quatre m... 1.00

Edition Hebdomadaire
L'année... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.03
Une fois la semaine... 0.02

Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 0.05
Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

M. L. LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

SON EXCELLENCE
Gouverneur - Général
TIENDRA
UN LEVER
A SON
BUREAU,
des du Gouvernement,
-LE-
JOUR DE L'AN, 1886.
-ENTRE-
12 et 2 heures p. m.
Les messieurs devront se pourvoir de deux cartes, l'une qu'ils laisseront à la porte du bureau du Gouverneur-Général, et l'autre qu'ils remettront à l'Aide-de-Camp de service.
Par ordre,
H. STRETFIELD, Capt.

LE CANADA
Ottawa et Hull, 31 Décembre 1885
VŒUX de BONNE ANNEE
A la veille du premier jour de l'an 1886, nous souhaitons aux abonnés du Canada l'accomplissement de tous leurs rêves de bonheur, une prospérité toujours grandissante, et nous adressons des vœux au Ciel pour que tous voient de nombreux retours du nouvel an.

PAS D'ELECTION
L'événement publié, sous ce titre, les remarques suivantes qui sont parfaitement justes :
La Gazette de Montréal ridiculise à bon droit l'idée d'une élection générale immédiate pour la chambre des Communes. Le parlement a encore deux années d'existence et une dissolution ne serait justifiable que si le cabinet était renversé. Nous sommes heureux que notre confrère soit venu donner le démenti au Mail et signifier ainsi qu'il n'approuve pas sa conduite inconsidérée.
Il est temps que les appels aux préjugés cessent. Nous avons autre chose à faire qu'à s'exalter à la haine les uns contre les autres.

HORS LA LOI
Pendant que sir George Cartier donnait de l'argent à Riel afin de lui permettre de fuir aux Etats-Unis, après la première insurrection du Nord-Ouest, M. Birkie offrait \$5,000 à qui le ramènerait mort ou vif.
Voici comment la Presse raconte la façon dont le juge Wood de Manitoba traitait Riel à cette époque :
"En même temps, on instaurait contre Riel des procédures en utlagarie, en s'appuyant sur un reste des anciennes lois les plus sévères de l'Angleterre.
"Cette procédure était tellement insolite, tellement tombée en désuétude, qu'il fallait remonter les siècles, pour trouver des précédents et des formules, et ceux qui avaient préparé les pièces nécessaires avaient rencontré tant de difficultés dans leur travail, que le juge

Wood à son arrivée dans la province, dut reprendre la rédaction de ces documents—après la condamnation—afin de leur donner une apparence passable.
"Une sentence d'utlagarie comporte la mise hors la loi, enlève au condamné toute protection, "de sorte que le premier venu qui le rencontre peut le tuer à première vue" et le faire écarteler, s'il lui en prend la fantaisie.
"Jadis, dans le vieux langage, on disait que ce criminel prenait, devant la loi, la position d'un loup, d'une bête féroce, "qu'il est du devoir de tout le monde de détruire à la première occasion."
"Il est de la nature de ce procès d'être instruit en l'absence de l'accusé, puisque celui-ci est coutumace, et par conséquent, toute la procédure est ex-parte, avec cette aggravation que l'absence même fournit une preuve suffisante de culpabilité."
Et ce jugement, le plus terrible que l'on puisse imaginer contre un criminel, fut accepté par le gouvernement libéral, MM. Pantaléon Pelletier, Casgrain, Laflamme, etc., etc., y souscrivant sans murmurer.

M. L'ABBE McWILLIAMS ET RIEL
Comme on a prêté à M. l'abbé McWilliams, dans la presse et ailleurs, au sujet de la question Riel, bien des paroles et des sentiments qui n'étaient pas les siens, nous croyons devoir publier la lettre suivante qu'il a adressée récemment à un homme important :
Railton, Ont., 3 déc. 1885
Mon cher Monsieur,

Je vous envoie la copie imprimée d'une correspondance écrite pour la presse en général et dans laquelle je retire la phrase peu chrétienne qui se trouve dans ma lettre à Son Excellence le gouverneur-général et ses conseillers.
J'espère que tous l'accepteront comme une amende honorable. Je regrette d'avoir à dire que l'on m'attribue beaucoup de paroles qui ne sont jamais sorties de mes lèvres ou de ma plume.
On me rapporte que quelques-uns de nos journaux canadiens ainsi que des journaux américains ont dit que j'étais un émissaire du gouvernement et que j'avais été chargé de fermer la bouche du malheureux et mal inspiré Riel.
Rien ne saurait être plus faux. Le gouvernement ne connaissait pas plus mes projets de voyage et moi but lorsque je suis parti de chez moi que l'homme dans la lune. Et pourquoi les eut-il connus ?

Vous désirez peut-être connaître mon opinion sur la condition du pauvre ambitieux dans ses derniers moments. La voici : il est impossible d'être plus sain d'esprit qu'il ne l'était ; jamais homme n'a été plus fortifié que lui par la puissance de la foi et par les sacrements de l'Eglise, jamais homme n'a reconnu plus sincèrement ses fautes passées.
Le grand tapage que l'on fait dans la province de Québec n'est pas inspiré par des motifs sincères. C'est une simple manœuvre en vue de faire du capital politique.
J'aimerais à demander à quelques-uns des montrealais les plus turbulents, dont un grand nombre d'anciens compagnons de collège de Riel, pourquoi, lors de la grande réunion des anciens élèves, rassemblés au collège de Montréal au nombre de 1300, le 9 septembre dernier, ils n'ont pas témoigné de sympathie pour lui en signant une requête au gouvernement, comme on le leur avait demandé. Je suis en mesure de répondre : c'est qu'ils ne sympathisaient pas avec lui.
J'ai vu Riel, j'ai conversé avec lui. J'ai pris le temps voulu pour étudier son cas avec calme ; et je

dois dire que sa fin n'a pas été celle d'un fou.
J'ai confiance en sir John A. Macdonald et dans le parti conservateur autant que jamais. Je n'hésite aucunement à dire que dès que cette agitation sans motifs sera apaisée, la province de Québec témoignera de sa confiance dans le parti qui a tant fait pour elle dans le passé.
Votre tout dévoué,
CHAS A. McWILLIAMS, Ptre.
Cette lettre contrecarre trop ouvertement les menées et les plans du parti de l'agitation nationale, dont La Patrie est la tête et L'Etendard la queue, pour ne pas valoir à M. l'abbé McWilliams une nouvelle bordée d'injures et d'insinuations calomnieuses.
Il va se trouver heureusement en bonne compagnie. Nos Seigneurs les évêques Langévin, Duhamel et Cameron ont déjà, en effet, entraînés notabilités ecclésiastiques et civiles, subi le sort qui menace de l'atteindre pour la seconde fois.

LES FAITS DU JOUR
La rougeole fait beaucoup de ravages à St Sauveur, Québec.
Plusieurs cas de variole viennent de se déclarer à Pontypool, Ont., une station située sur la ligne du Pacifique Canadien.
Un nommé Joachim Thibault, s'est suicidé avant-hier à Warwick, près d'Arthabaskaville, en se coupant la gorge avec un rasoir.

La notation dans le comté de Kings, N. B., a lieu aujourd'hui. Les candidats sont l'honorable M. Foster et M. Domville, ex-M. P.
MM. Casavant Frères, de St Hyacinthe, ont reçu un ordre des marguilliers de l'église Notre-Dame de Montréal pour la construction d'un orgue du prix de \$25,000.
Samedi, lendemain du jour de l'an, le Canada ne paraîtra pas, afin de permettre à ses employés de faire les visites et promenades qui sont d'usage à cette époque de l'année.
Une petite fille de neuf ans, Mary Fear, qui avait mystérieusement disparu, en 1867 de Cleveland, Ohio, vient d'être enfin retrouvée par son frère à Lansingburg, où elle est mariée à un mécanicien.

La chaudière d'une raffinerie d'huile, à Mobile (Alabama), a fait explosion. Trois hommes ont été tués et plusieurs blessés dont trois grièvement. Les dommages se montent à \$20,000.
Le gouvernement a donné ordre au général Stephenson, commandant des troupes anglaises en Egypte de se contenter de tenir la route libre entre Wady-Ha'fa et Korosko.
Ce serait son intention de déclarer aux chambres qu'il ne désire pas reconquérir le Soudan.

Le comte de Saint Phalles, gouverneur de St Pierre Miquelon, vient de télégraphier la nouvelle suivante qui intéresse la marine marchande et les navigateurs :
"La bouée automatique, système Courtenay, qui avait été mouillée au mois de juin dernier, à 270 mè-

tres dans l'est et sud est de la base de la Marne, par 27 mètres de fond et à 2,100 mètres du rocher du Diamant (St Pierre) a disparue de son mouillage le 2 décembre 1885."
L'Etendard rapporte qu'on a affiché, dans différents quartiers de Québec, des placards portant l'inscription : "Langévin et Caron, pendards."
Ceci prouve pour la mille-unième fois que même dans les villes les plus remarquables sous le rapport de l'urbanité et de la politesse exquise de leurs habitants, il se rencontre toujours quelques gamins qui s'amuse à jeter de la boue et faire des niches aux passants.

HUITRES !
Je désire attirer l'attention du public sur la
Qualité Supérieure
DE MES
HUITRES ! !
ELLES SONT
D'UNE BONNE GROSSEUR
ET TOUJOURS
Parfaitement fraîches.
Attendu que je les reçois tous les jours.
Cidre de pommes de choix.
W. BORTHWICK,
120 RUE RIDEAU.

FETES DE NOEL
ET DU
JOUR DE L'AN !
Je profite des fêtes de Noël et du Jour de l'An pour remercier mes nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils m'ont donné durant l'année qui vient de s'écouler, et solliciter comme par le passé, le patronage du public en général pour l'avenir.
J'ai en magasin un assortiment complet de chausures propres à toute saison,
CHAUSURES EN CUIR,
EN DRAP, EN CHEVREUILS,
PARDESSUS EN FEUTRE,
CLAQUES, ETC., ETC.,
que je vendrai à un prix très modéré.

Chausures de Commode
faites dans le plus court délai et de qualité première.
N'oubliez pas de venir me voir avant d'acheter ailleurs et vous serez satisfaits.
D. GAUTHIER,
463 RUE SUSSEX.
THEATRE ROYAL
Locataire et Directeur, J. H. GILMOUR
Gérant, L. HOWARD
HEUREUSE ANNEE A TOUS.
Durant la semaine commençant
LUNDI, 28 DECEMBRE,
On jouera la risible comédie de Joseph Darré, intitulée :
CONFUSION !
Et le joli drame
SWEETHEARTS !
Que l'on se rende en foule à la salle.
Matinées : JEUDI, VENDREDI, SAMEDI.
Portes ouvertes à 1.30 p. m.
Leveé du rideau à 2.30
Prix ordinaires - - 20 et 15c
Sièges réservés - - 50 et 30c

ARGYLE HOUSE
GRANDE VENTE COMPLETE
DANS NOS DEPARTEMENTS DE
MARCHANDISES DE MODE
ET DE MANTEAUX.

A partir du 26 courant, nous allons faire une grande vente complète de l'assortiment de nos Départements de MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX.
TOUT DOIT ETRE VENDU
Avant l'inventaire, et l'on ne regardera pas aux prix.
300 Chapeaux de Feutre, nouvelles formes, valant de \$1 à \$1.50, seront vendus 50 cents pièce.
Des Chapeaux garnis, valant de \$1.50 à \$3.00, seront vendus de 75 cents à \$1.50 pièce.
Des toques garnies, valant de \$3.00 à \$15.00, seront vendues de \$2.00 à \$9.00 pièce.
Toutes les Marchandises seront ainsi sacrifiées au-dessous du prix auquel elles sont évaluées.
MANTEAUX POUR DAMES, DOLMANS, PARDESSUS, VESTES, JUSTAUCORPS, MANTEAUX ET PARDESSUS EN DRAPS d'une variété infinie, en VEAU MARIN, PELUCHES, Etc.,
Seront Sacrifiées à vil Prix.
La Vente va commencer le 26 courant.
CONDITIONS : Argent comptant ; aucune marchandise n'est délivrée à moins qu'elle ne soit achetée.
D. GARDNER & CIE.,
66 et 68 Rue Sparks.

AFFAIRES
DE
DECEMBRE
CHEZ
WOODCOCK.
Ma vente complète semi-annuelle, le commencement aujourd'hui, et les articles dont suit l'énumération, pourront être achetés à un énorme rabais, variant de "VINGT" à "CINQUANTE" par cent au-dessous des prix réguliers :
Marchandises de mode garnies, chapeaux non-garnis, plumes et fleurs, voilures, satins, et rubans, carrés de soie et de dentelles, articles de fantaisie tout laine manteaux doublés en fourrures, collets en fourrures, et manteaux en caoutchouc, toques en crêpe noir, etc.
C'est une excellente occasion pour les acheteurs de faire des transactions considérables. Qu'ils viennent assister au spectacle d'une vente conforme aux annonces, en visitant le célèbre nouveau Magasin de Modes.
39 rue Sparks

FABRIQUE NATIONALE
DE
PLACAGE D'OTTAWA.
On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or, et cuivre solides ; on plaque aussi des garnitures d'atelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de buses, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manèges à leur donner la valeur de neufs.
Les ordres sont remplis avec promptitude.
Fabrique et Bureau, 79 rue Bank.
E. HAZIRE et E. ALLAISE,
19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

A LOUER
Un magnifique logement, au No. 88 rue Cathcart. Possession immédiate.
Pour les informations s'adresser au No. 92, rue Cathcart.

LUNDI, 7 DECEMBRE.
Le soussigné a transporté au
No 113, RUE RIDEAU,
Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banque-Route de L. A. GRISON, acheté à
47 1/2 dans la \$
QU'IL VENDRA A
D'IMMENSES REDUCTIONS.
LES MARCHANDISES DE MODE seront sacrifiées au prix coûtant.
Kifloas à Robes, à moitié prix,
Tweeds, à moitié prix,
Cotons, à moitié prix,
Toiles, à moitié prix.
Mant. aux vendus pour 1/10 de la valeur
Un département de première classe, pour la confection des Robes, sous la surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence d'Ottawa, est attaché à l'établissement.
A. BLAIS,
NO. 113 RUE RIDEAU,
(2ème porte du coin de la Rue William.)

Dlle A. McDonald.
LES ARTICLES DES
MODES NOUVELLES
POUR
NOEL
SONT INSURPASSABLES.
Les dames feront bien de profiter des bas prix pour les fêtes du Jour de l'An.
Maison de Modes Parisienne
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York.
2 octobre 1885

James B. Bowes
ARCHITECTE
Chambre 25,
SCOTISH ONTARIO CHAMBERS
RUE SPARKS.
Ottawa, 18 avril 1885

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides : Guérison certaine, remède général, en usage aux Etats-Unis et dans la Péninsule
HEMORRHOIDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA

OU M. LE SENATEUR TRUDEL S'EN FAIT DONNER SUR LES DOIGTS

Un éminent avocat de St Hyacinthe, M. A. O. T. Beauchemin, ayant récemment envoyé une lettre d'adhésion à La Minerve, au sujet de sa manière de juger la question Riel et d'apprécier l'agitation que certains meneurs du parti rouge et quelques ambitieux vulgaires tentent à l'heure qu'il est, de créer dans la province de Québec, à naturellement de l'honneur d'être insulté par L'Etendard.

Mais, M. le Sénateur Trudel vient de s'apercevoir qu'il n'est pas bon de faire le matamore avec tout le monde. M. Beauchemin, qui a eu, avant aujourd'hui, occasion d'écarter bien d'autres polissons de sa voie, en donne rudement sur les doigts du nouvel allié des Beau grand, Savary, Sauvalle, etc. etc., dans la lettre suivante:

Saint-Hyacinthe, 24 déc. 1885 L'honorable F. X. A. TRUDEL, Rédacteur en chef de l'Etendard, Monsieur,

L'autre jour j'ai écrit à La Minerve et j'ai approuvé, en somme, sa manière d'apprécier l'agitation qui se produit depuis quelque temps dans cette province au sujet de l'affaire Riel. Malgré qu'il ne fut question ni de vous ni de votre journal, vous vous êtes précipité sur moi l'injure à la bouche. Ce n'est ni poli, ni juste, ni... intelligent.

Si vous aviez cherché dans vos souvenirs, vous y auriez trouvé que je ne mérite pas vos injures. Au surplus, si vous ne pouvez souffrir que l'on donne son opinion à quelqu'un sur une matière qui ne vous regarde pas plus particulièrement que les autres, comment pouvez-vous réclamer le droit de donner la votre chaque jour dans votre journal, et demander aux lois une protection efficace contre ceux qui tenteraient de vous gêner dans l'exercice de ce droit?

Mais vous voulez m'injurier, et pour en avoir le moyen que faites vous? Vous, l'homme que les rouges ont le plus vilipendé probablement de toute la province; vilipendé dans votre vie publique, dans votre vie privée, dans votre religion, comme citoyen, comme père et comme époux, vous vous êtes adressé à l'un deux, sachant par une cruelle expérience avec quel art méprisable ils sont capables de salir une réputation; et c'est un tel témoignage que vous invoquez contre moi qui ne vous ai pas provoqué. Voilà un procédé qui n'est ni fier, ni "indépendant," ni "intelligent."

Et vous ajoutez perfidement, mais prudemment: "Nous taisons le reste par pitié pour le pauvre diable." Jusqu'ici, rien dans nos relations ne vous autorise à prendre avec moi ce ton, cette familiarité et j'ajoute: cette vulgarité. En ma présence vous n'auriez pas cette impertinence. Vous songeriez que c'est impudent et de mauvais goût.

Vous dites que je suis un employé public qui ai courtoisé la clique pour obtenir une place "d'avocat réviseur," que, par conséquent, je manque de l'indépendance nécessaire pour juger comme je l'ai fait. A ce sujet, je remarque cordialement l'honorable M. de La Bruère de vous avoir dit-troupe dans le Courrier de ce matin. N'ayant sollicité ni demandé cette charge, vous devez sentir que j'y tiens peu et qu'elle ne peut avoir d'influence sur mon indépendance.

Toutefois, vous ne faites pas réflexion que l'on peut retourner cet argument contre vous. Vous avez été nommé sénateur par un gouvernement conservateur. Quand vous avez défendu quelque mesure du gouvernement, si quelqu'un de vos adversaires a voulu vous fermer la bouche en prétendant que vous ne pouviez pas, par cela, être indépendant, je serais curieux de savoir jusqu'à quel degré vous l'avez trouvé imbécile. Pourquoi voudriez-vous que...

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield, juin

dans les mêmes circonstances, je fusset moins indépendant que vous?

Quant à l'affaire Riel, vous et les libéraux affirmez que l'agitation que vous faites depuis quelques semaines est toute patriotique. Vous avez le droit de le dire.

Moi je pense que vous travaillez à une œuvre dangereuse et condamnée. Mon droit n'est il pas égal au votre à cet égard?

Un succès basé sur le fanatisme est toujours éphémère; le vôtre si jamais vous obtenez un succès, ne vous laissera que des regrets amers et que Dieu veuille que ses conséquences n'en soient pas fatales à la province de Québec.

Il y a quelques années, des fanatiques ont poussé les sauvages d'Okla à l'incendie et à la dévastation. Un cri d'indignation s'est fait entendre partout où s'est trouvé un honnête homme. Vous et tous ceux qui tiennent à la répression de tels crimes, avez demandé qu'une peine sévère fût infligée aux coupables. Et par "coupable," vous n'entendez pas seulement les incendiaires; mais sur tout et spécialement les fauteurs, les instigateurs de ces crimes. Et vous aviez raison.

Dans le Nord-Ouest, Riel a poussé les sauvages au pillage, à l'incendie et au meurtre. Et les sauvages ont pillé, incendié et tué. Riel n'a été animé que par des motifs personnels de lucre, d'égoïsme et de fausse gloire. Il menaçait de tuer ceux qui ne voulaient pas entrer dans son parti. Il a porté le trouble, le deuil, la désolation et la ruine dans cette contrée jusqu'à l'heureuse et paisible. Il est la cause de la perte d'un grand nombre de vies, de bien des angoisses et de beaucoup de larmes. Lorsqu'il est capturé, vous voulez que la province de Québec compense ses intérêts, son avenir, tout ce qui lui est cher, et qu'elle le protège, quoiqu'il arrive.

Et pourquoi cela? Parce qu'il n'est pas suffisamment démontré qu'il fut coupable, direz vous; ou parce que, vraisemblablement, il est fou. Eh bien, moi, je vous dis que ce n'est point là votre véritable raison. Votre seule raison, la voici: Vous considérez Riel comme canadien-français, et vous prétendez que son exécution fait injure à la province de Québec.

En vain direz-vous le contraire. Je vous dis que si c'eût été un Anglais, un Ecossais ou un Yankee que l'on eût pendu au lieu de Riel, vous n'auriez pas fait une seule assemblée publique sur le Champ-de-Mars, comme vous avez eu le tort d'en faire!

Alors, c'est donc le fanatisme qui vous a animés, ou au moyen du quel vous avez tenté de soulever la province de Québec?

Dans ce cas, que pouvez-vous reprocher à ceux qui se sont efforcés de soustraire les Sauvages d'Okla au châtiement qu'ils méritaient pour tant à si juste titre? Si vous voulez corriger les autres de leur fanatisme, corrigez-vous vous-mêmes d'abord.

Mais, direz vous, si c'eût été un Anglais ou un Ecossais, on ne l'aurait pas pendu.

C'est assez probable. Si lorsqu'un criminel sera Anglais, les Anglais s'opposent à son exécution par cela seul qu'il est anglais; s'il est Ecossais, que les Ecossais s'y opposent par une raison similaire, et ainsi quand aux Irlandais et aux Canadiens français où aboutissent-nous? A l'abolition de la peine de mort? Etes-vous contre la peine de mort? Tous les révolutionnaires diront oui.

Et la peine de mort une fois abolie, ce ne sera pas tout. Le même fanatisme se manifeste dans l'application des peines secondaires. Il faudra donc abolir aussi les peines secondaires.

Et après! Votre, etc., A. O. T. BEAUCHEMIN.

LE SUCCESSEUR DU MARQUIS DE MONTCLAR

M. le marquis de Montclar est remplacé comme consul français à Québec par M. Pierre-René-Georges Dubail.

M. Lurail est né le 13 octobre 1845 et est licencié en droit. Le 1er février 1874, il était nommé attaché d'ambassade, à Santiago province du Chili; chancelier de troisième classe à Pekin, le 14 septembre 1876; vice consul à Tchou, le 15 février 1878; attaché à la direction politique du ministère des affaires étrangères, département du concubinaires, le 27 mai 1879; commis principal du cabinet, le 1er février 1880; rédacteur pour les affaires politiques, le 5 novembre 1880; rédacteur à la direction politique, le 29 décembre 1881, et conseiller d'ambassade à Rome, le 6 mars 1884.

TEMPÊTE

Halifax, 29.—Des dépêches de toutes les parties de la province annoncent que la tempête de samedi et dimanche a été la plus forte qu'on ait vue dans la province de puis nombre d'années.

Plusieurs bâtisses ont été renversées à Pavisboro. Le quai du gouvernement fédéral, à Digby, a été détruit et le remorqueur "Florence Christma" a fait naufrage.

Le "Northern Light" est arrivé à Pictou à midi; il a eu à surmonter beaucoup d'obstacles, ayant été à la merci des flots pendant près de trois jours. On a réparé les fils télégraphiques qui avaient été brisés.

LA CRISE MINISTERIELLE EN FRANCE.

Paris, 30.—Il y a eu hier un court conseil des ministres. M. Brisson a remis au président de la République la démission du cabinet tout entier.

M. Brisson a répondu à M. Grévy, qui lui demandait de rester aux affaires, qu'il désirait se retirer pendant un an de la vie publique pour goûter un repos bien mérité. La majorité obtenue par le gouvernement dans la question du Tonkin est, selon lui, trop faible pour avoir un gouvernement solide, et le résultat des récentes élections parisiennes est un motif de plus qui l'engage à se retirer.

Malgré cela, M. Grévy insista encore, mais M. Brisson persista dans sa résolution.

M. Grévy s'est alors adressé à M. de Freycinet et lui a demandé de former un cabinet. M. de Freycinet a promis de donner une réponse définitive demain.

Il est probable que M. de Freycinet acceptera la présidence du conseil, qu'il prendra le portefeuille des affaires étrangères et des colonies, et qu'il procédera par conséquent à l'organisation du protectorat français sur le Tonkin et Madagascar.

M. Ferry a eu aujourd'hui un long entretien avec M. Grévy. Hier, au scrutin pour l'élection du président de la République, M. Brisson a eu 68 voix, M. de Freycinet 14 et M. Ferry 2.

On pense que la retraite de la vie publique de M. Brisson n'est que provisoire et qu'il ne se retire en ce moment que pour revenir avec un accroissement des chances éventuelles qu'il a d'arriver à la présidence de la République.

La session du parlement a été close aujourd'hui. Au mois de janvier le gouvernement enverra un agent permanent en Corée avec les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité avec ce pays.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

L'état fourni par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la semaine expirée le 21 décembre 1885, donne les résultats suivants:

Table with 2 columns: Recettes, Augmentation. Values: \$161,000, 105,000, \$56,000.

Le nombre de milles de chemin en opération est de 3,527.

LES CHAUSSURES HUMIDES

On dit que les chaussures de cuir, même du cuir le plus épais, ne sont pas impénétrables à l'eau de pluie et surtout à l'eau de neige en hiver, c'est pourquoi en France on se chauffe avec des sabots à la campagne et spécialement à la ferme. Mais, pour aller en route ou même dans les champs, on est forcé de chausser des souliers ou des bottines; et, si l'on marche quelque temps dans la boue ou dans la neige, l'humidité pénètre le cuir le plus épais.

Voici un moyen de rendre le cuir de chaussures imperméable à l'humidité: faites tremper votre chaussure dans une eau de savon (25 ou 50 grammes par litres d'eau), puis faire sécher. Voilà tout.

SOCIÉTÉ ST JEAN BAPTISTE D'OTTAWA

Comité Général de Régie Une assemblée du comité général de Régie de la société St Jean Baptiste d'Ottawa aura lieu à l'Institut Canadien samedi soir, à 8 hrs. très précises, pour prendre en considération un amendement à certaines clauses de la Constitution et autres affaires urgentes. Par ordre, J. CHAMARD, Secrétaire.

ELECTION DES ECHEVINS

Grande assemblée dans le quartier Ottawa, hier soir, des amis de M. E. G. Laverdure.

Près de 150 supporteurs de ce monsieur se sont rassemblés dans la salle de M. Guertin, coin des rues Cumberland et St André.

M. Etienne Leblanc a été appelé à prendre le fauteuil et M. P. Enright a agi comme secrétaire.

MM. E. G. Laverdure, Aug. Levesque et J. St George ont prononcé des discours en faveur de la candidature de M. Laverdure.

Sur motion de M. G. St Georges, secondé par M. O. Bérubé, il a été unanimement résolu que cette assemblée approuvait la candidature de M. Laverdure et s'engage à le supporter dans cette élection.

Dans son discours, M. Laverdure a déclaré à ses électeurs, qu'il ne faisait pas la lutte contre aucun des candidats personnellement.

SOCIÉTÉ ST JEAN BAPTISTE D'OTTAWA

Une assemblée générale de la société St Jean-Baptiste aura lieu à l'Institut Canadien, samedi soir, 2 janvier 1886, à 8 1/2 hrs. pour affaires urgentes. J. CHAMARD, Secrétaire. S. DRAPEAU, Président.

LE MONDE ET LA VILLE

La femme de M. A. Guindon, boucher du marché By, est morte subitement, hier.

Le dégel et la pluie que nous avons depuis hier a mis les rues dans un très mauvais état.

Un nommé Frédéric Langton, du village d'Embrun, a été tué le 25 courant par les chevaux d'un cultivateur, qui avaient pris le mors aux dents.

Les membres de la compagnie No. 2 des Gardes du gouverneur ont reçu leur paie annuelle, hier.

Le Musée Géologique vient de recevoir deux magnifiques chevreaux qui ont été empaillés par M. Herring.

M. McLaughlin, qui était candidat comme commissaire des écoles séparées, dans le quartier Ottawas a envoyé sa résignation à l'officier, rapporteur.

Grand carnaval la veille du jour de l'an, danses, courses, musique, etc., etc.

Son Excellence le Gouverneur-Général tiendra un lever, dans le compartiment Est des bâtisses du parlement, le jour de l'an, de 12 hrs. à 2 hrs. p. m.

La votation sur la loi Scott, dans le ville de Grenville, hier, a donné le résultat suivant: pour 24, contre 14.

Un jeune cultivateur sus l'influence de la boisson, a vendu, hier, pour \$50 des produits qui valaient au moins \$150.

Tout club ou société aura l'usage d'une chambre ou salle, soit pour tenir une assemblée ou tout autre réunion au restaurant International, 12 et 14 rue George.

Huitres, lunchs, etc., préparés le plus promptement possible.

La semaine prochaine, au Théâtre Royal, on jouera le célèbre drame de MM. d'Ennery et Goron "Une cause célèbre."

Le Patinoir Royal continue d'attirer chaque soir une foule de spectateurs. Hier soir, la course d'un mille entre J. Sheppard et Georges Durand, a été gagnée par le premier.

8 lbs de thé Japon pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Une pauvre aliénée est allée, hier, demander un asile à la station de police pour elle et son jeune enfant. On l'a conduite chez les sœurs du Bon Pasteur.

Je suis heureux d'informer tous les marchands et tous les employés de bureau qu'il leur sera servi un dîner chaud, depuis midi jusqu'à 2 hrs. p. m. J. W. L. NCTO. Restaurant International, 12 et 14 rue George. P. S.—J'ai aussi deux chambres à louer.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa 31 décembre. T. M. Turcotte, obstruant le trottoir, acquitté. N. Christopher, pour vol de \$24, appartenant à John Bran, cause raillée. James Dackus pour avoir acheté des marchandises volées, acquitté. G. Tuff et C. McNab, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, cause remise à samedi.

L'endroit pour acheter des EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

EST À L'ANTIQUE ET RENOMMÉ MAGASIN 101-Rue Rideau-101

On y trouve ce qu'il y a de mieux en fait de Marchandises. Comme les Fêtes approchent, je donnerai jusqu'au 1er Janvier

UN SUPERBE PRESENT!

A QUICONQUE ACHÈTERA: 5 lbs de mon Célèbre Thé de 45 ct

Toutes les Marchandises sont garanties pures de tout alliage et vendues

A BON MARCHÉ

Une Visite, s'il vous plaît No. 101 RUE RIDEAU

A l'enseigne du Drapeau Blanc.

J. B. C. DUNN.

PLUMES D'AUTRUCHES

Frisées, Nettoyées et Teintes Dernières Couleurs et Goûts

En Un Jour Après l'Ordre Donné

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA (Près de la rue Sparks.)

AVIS SPECIAUX

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de nos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

Aux Electeurs

QUARTIER OTTAWA

MESSIEURS LES ELECTEURS. Ayant été mis en nomination comme échevin du quartier Ottawa pour l'année 1886, je déclare que j'accepte respectueusement cette candidature.

Pendant quatre années consécutives, j'ai eu l'honneur de représenter les citoyens du quartier Ottawa au conseil, et durant ces quatre années, aucun des électeurs de ce quartier n'ont eu à se plaindre de ma conduite. Ma défaite de l'an dernier n'est aucunement due au manque d'attention aux affaires municipales, mais plutôt à certains sentiments d'inimitié personnelle que certaines personnes ont cru devoir me faire. Si je suis élu de nouveau, je ferai tout en mon possible pour promouvoir les intérêts du quartier en général.

Je sollicite respectueusement le suffrage de tous ceux qui m'ont supporté par le passé et de ceux qui n'ont aucune haine personnelle contre moi. E. G. LAVERDURE.

Aux Electeurs

QUARTIER OTTAWA.

MESDAMES ET MESSIEURS.— Ayant accepté de nouveau la nomination comme échevin pour le quartier, je sollicite vos voix et votre influence pour assurer ma réélection lundi, 15 à janvier.

J'ai fait tout ce que j'ai pu, l'année dernière, pour promouvoir les intérêts du quartier et de la ville en général, et je continuerai de le faire si vous m'honorez de nouveau de votre confiance. Le temps étant trop limité d'ici à la votation pour me permettre de voir chacun de vous, veuillez m'excuser et m'accorder votre appui.

Merci pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant l'année dernière. Je vous souhaite une heureuse année. J'ai l'honneur d'être, Mesdames et messieurs, Votre très humble serviteur, CHAS. DESJARDINS

AVIS AU ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour Edifices Publics, à Peterborough, Ont." seront reçues jusqu'à MARDI, le 20e jour de Janvier, prochain, inclusivement, pour l'érection d'Edifices Publics pour le Bureau de Poste A Peterborough, Ont. On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de J. E. Belcher, architecte, Peterborough, le et après VENDREDI, le 18ème jour de décembre courant. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites exactement conformes aux formules imprimées, et signées par les soumissionnaires mêmes. La soumission pour chaque édifice devra être faite séparément et des formules imprimées seront fournies pour chacune. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour un montant de cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de le faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre. A. GOBELL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 7 déc. 1885